

25 mai 2010

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 20 janvier 2010. La commission s'est réunie les 8 et 15 février, les 1^{er} et 22 mars et le 3 mai 2010 sous la présidence M. Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} N. Bianchini et T. Saggini, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 février 2010

Le président annonce en préambule qu'il a eu un contact téléphonique avec M. Lévy qui désirait être auditionné par la commission des pétitions. Puis c'est M. Spielmann, membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui lui a ensuite téléphoné en lui exprimant qu'il ne lui semblait pas nécessaire de se faire auditionner, puisque dans le fond cette pétition est tout à fait dans le même style que celle concernant la ligne 32. Il lui a fait remarquer qu'en outre cette pétition a déjà été traitée par le Grand Conseil le 21 novembre, donc il pense que le travail de la commission pour cet objet risque de ne pas être utile vu que la ligne en question a été remise en fonction pour 2010. Après discussion des membres de la commission, afin d'auditionner les TPG et les pétitionnaires pour savoir comment dans le futur cette ligne 36 allait être pérennisée, le président suspend les travaux sur la pétition P-242 et annonce qu'il organisera une audition d'un représentant des pétitionnaires.

Séance du 15 février 2010

Audition de M. Louis-Charles Lévy, président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville

M. L.-C. Lévy explique avoir insisté pour être auditionné malgré le rétablissement de la ligne 36 pour cette année, car, pour l'année prochaine, tout doit être rediscuté. A ce moment-là suivra l'un des cas de figure suivants: soit la Ville

maintient les subventions et le statu quo actuel ne change pas, soit elle se retire et, là, les TPG seront libres de décider de l'avenir de la ligne. Il explique que, depuis longtemps, l'association avait demandé l'augmentation de la fréquence de la ligne afin d'aider les personnes âgées et à mobilité réduite qui n'ont pas d'autres possibilités pour se déplacer. La fréquence de vingt minutes les dérange, car il n'y a aucun abri de bus protégé le long de la ligne, et les gens sont obligés d'attendre sous les intempéries. Le désir des pétitionnaires est avant tout de rendre les commissaires attentifs pour qu'ils puissent maintenir la pression sur le Conseil administratif, pour le maintien de la ligne. Une commissaire socialiste demande si la fréquence actuelle des minibus répond aux besoins des usagers, ou si la cadence devrait être augmentée. M. Lévy explique que la cadence a été augmentée et qu'il y a généralement trois bus par heure, donc toutes les vingt minutes. Malheureusement, la fréquence ne correspond pas aux besoins des habitants mais seulement à ceux des employés de bureau. Une question se pose par rapport au dimanche, jour sans bus... Y a-t-il un besoin des habitants et autres usagers? Aux demandes de l'association aux TPG, on leur avait répondu que les TPG avaient demandé la sous-traitance à l'entreprise Globe qui leur avait répondu qu'il n'était pas possible d'avoir des chauffeurs le dimanche. Ce service du dimanche et des horaires des soirs de la semaine reste souhaitable, car ce bus représente véritablement la vie de la Vieille-Ville. A la demande du résultat de l'audition avec la commission du Grand Conseil, M. Lévy répond que celui-ci a renvoyé l'affaire au Conseil d'Etat, en relevant un certain nombre de complications plutôt d'ordre technique. L'association va maintenir la pression pour que soit discutée l'offre de base, car ce sera le Grand Conseil qui proposera que les lignes 32, 35 et 36 fassent désormais partie des TPG, ce qui les sauvera à long terme.

Séance du 1^{er} mars 2010

Demandes votées à l'unanimité par les membres de la commission pour les auditions de M. R. Pagani, département des constructions et de l'aménagement, ainsi que d'un responsable de la Direction générale de la mobilité.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M. Rémy Pagani, maire, responsable du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani a signé dimanche un bon de commande dans le cadre d'un accord entre les TPG, la Ville et l'Etat. Il a constaté que les trois lignes ont été intégrées dans le plan quadriennal des TPG. Il s'en réjouit. Il profite de l'occasion pour dire qu'il y a un projet pour créer un bus à induction pour la Vieille-Ville, qui pomperait l'énergie solaire à la place Neuve. Il a fait état de cela au conseil d'adminis-

tration des TPG. La rapporteuse demande d'obtenir copie du bon de commande signé et si possible également copie du projet pour les joindre au rapport.

Une commissaire socialiste demande d'annuler l'audition de la Direction générale de la mobilité. Vote à l'unanimité pour la suppression de cette audition.

Une représentante des Verts propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif, en notant que la commission est consciente que quelque chose s'est fait. Un commissaire libéral fait remarquer que c'est sous la pression des conseillers municipaux et des médias que quelque chose s'est fait. Une socialiste souligne que c'est grâce à tous les acteurs. Vote à l'unanimité du renvoi de la pétition au Conseil administratif afin de traiter au mieux celle-ci et de pérenniser la ligne selon la demande des pétitionnaires.

Séance du 3 mai 2010

La rapporteuse demande au président si l'on a obtenu les documents demandés afin de terminer le rapport sur le sujet.

En lettre e-mail du 10 mai 2010, réponse des services de M. R. Pagni par M. C.-A. Macherel, du département des constructions et de l'aménagement:

«Le magistrat a, en séance du 22 mars 2010, informé la commission des pétitions que l'Etat de Genève avait accepté de rentrer en matière concernant le principe d'intégrer ces trois lignes dans le prochain contrat de prestation qui le lie aux TPG. Il n'y a malheureusement pas à joindre à ce rapport le contrat signé de ce qui a été annoncé en commission du 22 mars 2010.»

(Voir vote, à l'unanimité, du renvoi de la pétition au Conseil administratif dans le chapitre précédent.)

Annexe mentionnée

COPIE

Pétition

Au Grand-Conseil et au Conseil municipal

POUR LE MAINTIEN DU MINIBUS DE LA VIEILLE-VILLE LIGNE 36

Les personnes soussignées ont appris avec stupéfaction que les lignes de bus 32, 35 et 36 allaient être supprimées d'ici la fin de l'année 2009.

- Elles sont notamment inquiètes que la ligne 36 qui dessert les quartiers de la Vieille-Ville cesse son activité. Elles estiment que cette ligne est une nécessité importante car elle est le seul moyen de transport pour les personnes âgées, invalidés et à mobilité réduite.

Les personnes soussignées et l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) demandent au Grand Conseil; et au Conseil municipal de poursuivre le financement permettant le maintien du minibus de la Vieille-Ville, qui fait chaque jour la preuve de son utilité..

Adresse de retour des signatures (avant le 5 novembre) 022/711.98.91
Monsieur Louis-Charles LEVY - 12, rue Guillaume Farel - 1204 Genève